Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240515-04-MAI2024-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFAIRE N°04/MAI/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

NOTA :
Le Maire certifie que :
- La convocation a été adressée le : 07 mai 2024 (L.2121-17 du CGCT)
- La synthèse des votes du Conseil Municipal a été affichée et mise en ligne le : 22 mai 2024

Le Maire,

Vanessa MIRANVILLE

SÉANCE DU 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai à seize heures trente s'est réuni en séance ordinaire le Conseil Municipal de La Possession sous la présidence de Mme Vanessa MIRANVILLE, Maire.

ÉLUS PRESENTS :

Vanessa MIRANVILLE - Maxime FROMENTIN - Michèle MILHAU - Jocelyne DALELE – Jean Marc VISNELDA - Marie Line TARTROU - Henri ANANELIVOUA - Christian JOLU - Christopher CAMACHETTY - Marie Josée POLEYA - Éliette DABIEL TABLEAU - Pascale VAR COURTOIS - Christophe DAMBREVILLE - Jean Bernard MONIER - Armand VIENNE - Denise FLACONEL - Claude CELESTE - Florence HOAREAU - Jacqueline LAURET - Fabiola LAGOURDE – Odile ABRAL - Édmée DUFOUR – Philippe ROBERT - François DELIRON – Marie Annick DOBARIA - Yannick POULOT

ÉLUS REPRESENTÉS :

Sylvio DIJOUX procuration à Jocelyne DALELE – Valérie MAREUX TRECASSE procuration à Christopher CAMACHETTY - Gilles HUBERT procuration à Fabiola LAGOURDE - Camille BOMART procuration à Denise FLACONEL - Laurent MARCELINA procuration à François DELIRON - Charles DE LAUNAY procuration à Jacqueline LAURET

ÉLUS ABSENTS :

Josian ACADINE - Houssamoudine AHMED - Frédérique GRONDIN - Amandine TAVEL - Marceau JULENON – Mireille GERBITH - Fabienne ILAHA

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance.
Mme Éliette DABIEL TABLEAU ayant obtenu l'unanimité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a déclaré accepter.
Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant (26 élus présents à l'ouverture de séance) pour délibérer valablement, le Maire a déclaré la séance ouverte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :
- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240515-04-MAI2024-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

AFFAIRE N°04 : GARAGE – DÉCLASSEMENT DES BIENS VÉHICULES DU DOMAINE PUBLIC VERS LE DOMAINE PRIVÉ

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des véhicules municipaux hors d'usage doivent être mis à la réforme.

Conformément à l'article L1311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les biens publics sont inaliénables et imprescriptibles.

La présente délibération a pour but de procéder au déclassement des biens concernés, figurant dans le tableau ci-dessous, de son domaine public, dans son domaine privé.

Ces biens feront l'objet d'une vente en état, par le biais d'une vente aux enchères, en lien avec la Direction des Finances publiques.

Les véhicules à déclasser :

Compte tenu de l'état et de l'âge de 03 véhicules, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déclasser les véhicules suivants :

Immatriculation	Libellé	Type	Date d'acquisition	N° inventaire
CX-634-AM	RENAULT TRAFIC	FLA0A6	18/07/2013	2013211
385 BWB 974	PEUGEOT 206	2A8HZA	25/05/2007	2007119
467 BWB 974	PEUGEOT BOXER	YAAMFA/AX	25/05/2007	2007114

La commission Territoire Durable réunie le 29 avril 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal,

À la MAJORITÉ des suffrages exprimés (5 Abstentions : Fabiola LAGOURDE + *procuration Gilles HUBERT* - Odile ABRAL - Édmée DUFOUR - Philippe ROBERT) :

- **Autorise le déclassement et la vente des biens concernés du domaine public dans le domaine privé de la collectivité ;**
- **Retire ces biens de l'inventaire du patrimoine communal ;**
- **Autorise le Maire ou toute personne habilitée à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

La secrétaire de séance

Éliette DABIEL TABLEAU

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.